

## Comment remplir une demande de subvention auprès de l'OFAJ ?



Il existe des formulaires particuliers pour les demandes concernant des échanges scolaires dans l'enseignement général, pour les demandes de bourse individuelle dans l'enseignement supérieur et pour les programmes « Réussir sans frontière » et « Job dans la ville jumelée ».

Il existe des procédures particulières pour les [projets 1234](#), pour les [stages pratiques dans le cadre de la formation professionnelle et technologique](#) et pour les cours de langue. Ces procédures ne seront pas détaillées ci-dessous. Les particularités pour ces demandes sont précisées dans le manuel et dans la fiche d'information indiqués en lien ci-dessus.

## Qui dépose la demande de subvention à l'OFAJ ?

L'OFAJ distingue deux formes de rencontres. Leur répartition dépend du type d'hébergement. Est-ce que l'ensemble du groupe est hébergé conjointement ou est-ce le groupe qui se déplace dispose d'un hébergement séparé ? La forme de la rencontre définit si c'est le partenaire français ou allemand qui doit déposer la demande auprès de l'OFAJ. En principe, une seule demande par rencontre peut être déposée pour l'ensemble du groupe.

	<b>Rencontre au domicile du partenaire</b>	<b>Rencontre en tiers lieu</b>
<b>Qu'est-ce que c'est ?</b>	Le groupe – ou les groupes – qui se déplace est hébergé dans des familles d'accueil ou dans un centre d'hébergement commun sans le groupe qui reçoit.	L'hébergement rassemble l'ensemble des participantes et participants de France, d'Allemagne et – le cas échéant – d'un autre pays.
<b>Rencontres franco-allemandes</b>	<p>Le groupe qui se déplace dépose la demande.</p> <p>Pour les rencontres en Allemagne, c'est le groupe qui voyage depuis la France qui dépose la demande et pour des rencontres en France, c'est le groupe qui voyage depuis l'Allemagne qui dépose la demande.</p>	<p>Le partenaire qui se trouve dans le pays où a lieu la rencontre dépose la demande pour l'ensemble du groupe.</p> <p>Le partenaire allemand dépose la demande si la rencontre a lieu en Allemagne. Le partenaire français dépose la demande si la rencontre a lieu en France.</p>
<b>Rencontres trinationales</b>	Pour les rencontres en France, en Allemagne et dans un autre pays partenaire, on retrouve le même principe que pour les rencontres bilatérales. Si la rencontre a lieu dans le pays autre que la France et l'Allemagne, c'est soit le partenaire français, soit le partenaire allemand qui dépose la demande.	
<b>Exceptions :</b> Secteurs universitaires et artistiques	Dans les secteurs universitaires et artistiques (étudiantes et étudiants, jeunes artistes), c'est le partenaire situé dans le pays où a lieu la rencontre qui dépose la demande (sauf pour des rencontres dans un autre pays).	

## Remplir la demande de subvention

### Informations sur les organisations et sur le projet



#### Demande de subvention

Office franco-allemand  
pour la Jeunesse  
51, rue de l'Amiral-Mouchez, 75013 Paris  
Tél.: +33 1 40 78 18 18

Deutsch-Französisches  
Jugendwerk  
Molkemarkt 1, 10179 Berlin  
Tél.: +49 30 288 757-0

1

Organisation locale responsable	
Nom	
Rue	
Code postal	Ville
Téléphone	Académie
Nom du contact*	
Courriel*	
Libellé du versement	
Titulaire du compte	
Domiciliation bancaire	
IBAN	
FR	
Code BIC/SWIFT	

2

Organisation partenaire en Allemagne	
Nom	
Rue	
Code postal	Ville
Téléphone	Bundesland
Nom du contact*	
Courriel*	

3

Organisation partenaire du pays tiers	
Nom	
Rue	
Code postal	Ville
Téléphone	Pays
Nom du contact*	
Courriel*	

4

Rencontre/projet	
Hébergement (indiquer le nombre de participantes et participants, équipe d'encadrement incluse)	
En famille (hébergement gratuit):	
Autre (hébergement payant):	
Lieu de rencontre	Code postal
Académie/Bundesland/Pays	
Nom de l'hébergement <sup>(1)</sup>	
Adresse <sup>(1)</sup>	
Pour l'organisation locale responsable	
Date d'arrivée sur le lieu de la rencontre	
Date de départ du lieu de la rencontre	
Pour l'organisation partenaire <sup>(1)</sup>	
Date d'arrivée sur le lieu de la rencontre	
Date de départ du lieu de la rencontre	

Cachet/logo de la centrale
----------------------------

N° DE CENTRALE	
N° de dossier OFAJ (ONLINE)	
Dans la procédure décentralisée, prière de numéroter selon l'ordre chronologique (n'attribuer un numéro qu'une seule fois) (Maximum 3 chiffres)	

Thème/titre du projet:
Groupe cible:
Réseau:
Filière (pour la formation professionnelle et universitaire):

L'organisation locale responsable a-t-elle déjà déposé une demande auprès de l'OFAJ ? <sup>(2)</sup>
Oui Non Quand ?
<sup>(2)</sup> Si non, joindre les statuts de l'organisation (cf. Directives de l'OFAJ 4.2.2.F, premier tiret).

Cochez la case correspondante:	
<input type="checkbox"/> Rencontre de jeunes	
<input type="checkbox"/> Formation pédagogique ou linguistique	
<input type="checkbox"/> Réunion de préparation	
<input type="checkbox"/> Réunion d'évaluation	
<input type="checkbox"/> Projet 1234	
<input type="checkbox"/> Cours de langue binationaux (Tandem)	
<input type="checkbox"/> Rencontre de professionnels/multiplicateurs	
<input type="checkbox"/> Coopération institutionnelle	
<input type="checkbox"/> FOCUS	
<input type="checkbox"/> Manifestation	
<input type="checkbox"/> Partenariat particulier	
<input type="checkbox"/> Projet pilote	
<input type="checkbox"/> Projet transfrontalier	
<input type="checkbox"/> Bourse pour stage pratique	

Votre association est-elle affiliée à une fédération ?
Oui Non
Si oui, laquelle ?
Un jumelage existe-t-il ?
Oui Non

<sup>(1)</sup> Uniquement pour les rencontres en tiers lieu.  
\* En remplissant ce formulaire, vous acceptez que les informations recueillies fassent l'objet d'un traitement automatisé par l'OFAJ ou ses centrales en vue de l'examen de la demande de subvention et de son éventuelle utilisation, ainsi qu'aux fins de l'établissement de statistiques après anonymisation. Pour plus d'informations concernant le traitement des données communiquées et les droits dont vous disposez, reportez-vous en page 4 de ce formulaire.

1

Veillez renseigner les informations de contact et les coordonnées bancaires de votre organisation. Merci de bien remplir tous les champs. Indiquez le libellé du versement dans le deuxième cadre (exemple : *Titre du projet – Subvention OFAJ*).

Les virements bancaires peuvent être uniquement effectués sur le compte bancaire de l'organisation qui fait la demande. Quelques exceptions sont faites avec les comptes bancaires de fédérations des organisations demandeuses, ou avec ceux d'établissements scolaires. (Indiquez dans ce cas la mention *compte scolaire* afin de garantir qu'il ne s'agit pas d'un compte privé.) Renseignez les coordonnées bancaires complètes de votre organisation (IBAN et BIC)

2

Indiquez ici les informations de contact de votre organisation partenaire. En représentant une organisation demandeuse avec son siège en France, vous avez besoin en règle générale d'une organisation partenaire en Allemagne et inversement.

3

Ce cadre est à remplir uniquement dans le cas où votre projet est réalisé avec une organisation partenaire venant d'un autre pays que la France et l'Allemagne. Pour des rencontres trinationales, vous avez besoin à la fois d'un partenaire allemand et d'une organisation partenaire d'un autre pays que l'Allemagne.

4

Renseignez ici : le type d'hébergement, le nombre de personnes concernées par un hébergement gratuit et par un hébergement payant (participantes et participants, équipe d'encadrement), le lieu du programme, le code postal et les dates du programme.

5

Définissez un titre de projet suffisamment parlant. Indiquez-le à cet endroit, ainsi que le groupe cible de votre projet (p. ex. : élèves, étudiants et étudiants, jeunes dans la vie active, etc.).

Est-ce que votre organisation dépose une demande auprès de l'OFAJ pour la première fois ? Joignez dans ce cas les statuts de votre organisation à votre demande. Cette règle ne concerne bien sûr pas les structures publiques et les personnes privées.

6

Faites une croix pour sélectionner un seul type de projet.

7

Existe-t-il un jumelage entre la ville de votre organisation et celle de votre partenaire ? Indiquez-le ici. La même question se pose si votre organisation appartient à une fédération régionale.

© OFAJ/DFJW 05.2018 – DEMANDE DE SUBVENTION

## Remplir la demande de subvention

### Les participantes et participants et les responsables du projet

8

Composition du groupe		d'Allemagne	de France	d'un autre pays
Statut ou situation professionnelle	Élèves			
	Élèves de lycée professionnel			
	Apprenties/Apprentis			
	Étudiantes/Étudiants			
	En activité professionnelle			
	En recherche d'emploi ou en insertion professionnelle			
	Autres			
Encadrement				
Total				
Dont JAMO <sup>(1)</sup>				

<sup>(1)</sup> Ne peuvent être considérés comme « jeunes ayant moins d'opportunités » (JAMO) les jeunes qui sont confrontés à des difficultés multisectorielles, pouvant être les suivantes : des obstacles sociaux, économiques ou géographiques, des difficultés éducatives, des problèmes de santé, des difficultés liées à des différences culturelles ou à un handicap (Directives de TOFAJ, annexe 5).

9

Légende :		Certificat OFAJ AIC (b)	Certificat OFAJ AL (b)	Certificat OFAJ AI (c)	Bafo-Juleska	Formation Tandem	Autres certificats OFAJ	TCP (d)	PP OFAJ (e)
Responsable de la rencontre									
Nom, prénom	M <sup>m</sup> /M.								
Courriel/Téléphone		Merci d'ajouter un 1 dans les cases le cas échéant et non une croix !							
Fonction									
Ville, pays de résidence									
Qualification pédagogique et linguistique									
Équipe d'animation									
Nom, prénom	M <sup>m</sup> /M.								
Courriel/Téléphone		Merci d'ajouter un 1 dans les cases le cas échéant et non une croix !							
Profession									
Ville, pays de résidence									
Qualification pédagogique et linguistique									
Nom, prénom	M <sup>m</sup> /M.								
Courriel/Téléphone		Merci d'ajouter un 1 dans les cases le cas échéant et non une croix !							
Profession									
Ville, pays de résidence									
Qualification pédagogique et linguistique									
Nom, prénom	M <sup>m</sup> /M.								
Courriel/Téléphone		Merci d'ajouter un 1 dans les cases le cas échéant et non une croix !							
Profession									
Ville, pays de résidence									
Qualification pédagogique et linguistique									
Nom, prénom	M <sup>m</sup> /M.								
Courriel/Téléphone		Merci d'ajouter un 1 dans les cases le cas échéant et non une croix !							
Profession									
Ville, pays de résidence									
Qualification pédagogique et linguistique									
Total									

© OFAJ/DFW 05-2018 — DEMANDE DE SUBVENTION

2

8

Indiquez ici le nombre prévisionnel de participantes et participants, en indiquant également celles et ceux qui ne sont pas subventionnés par l'OFAJ. Si ce nombre n'est pas encore définitif, renseignez une estimation.

Remplissez la colonne « d'un autre pays » si votre projet est concerné par la participation d'un pays autre que la France et l'Allemagne.

C'est le lieu de résidence qui est déterminant pour définir le pays des participantes et participants. Ce qui signifie : même si elles ont une autre nationalité, les personnes qui vivent en France ou en Allemagne sont comptabilisées dans le groupe de ces pays. Par exemple, une jeune apprentie allemande qui fait une formation professionnelle en France est comptabilisée dans le groupe de France; et un membre du corps enseignant français qui enseigne en Allemagne est comptabilisé dans le groupe d'Allemagne.

Indiquez ici le cas échéant le nombre de jeunes ayant moins d'opportunités, qui participeraient au projet. Vous trouverez la définition précise de ce groupe cible dans les [Directives de l'OFAJ](#) (cf. Annexe 5).

**Des jeunes ayant moins d'opportunités participent à la rencontre ? Merci de ne pas nous communiquer de noms ! Indiquez uniquement le nombre de jeunes ayant moins d'opportunités et justifiez dans votre courrier accompagnant la demande ou dans le concept pédagogique le motif caractérisant les jeunes ayant moins d'opportunités.**

9

Remplissez les champs avec les informations concernant les personnes responsables du projet.

N'oubliez pas d'indiquer les informations de contact complètes, en incluant le code postal. Ces informations permettent à l'OFAJ de calculer vos frais de voyage.

## Le dossier de demande

### Programme, description et cycle du projet

#### Remplir la demande de subvention

10

Joignez à votre demande de subvention une description du projet et un programme provisoire de la rencontre. Ces documents doivent évoquer les points 1 à 8.

Remarque : L'OFAJ peut vous apporter son soutien pour la planification du projet. Vous n'êtes pas sûrs de toutes les étapes à respecter, lorsque que vous réalisez un échange? Vous pouvez vous en faire une idée grâce à notre site Internet. Afin que la rencontre stimule une compréhension et entente mutuelle, l'OFAJ dispose d'une offre importante de [supports pédagogiques et linguistiques](#).

11

L'OFAJ applique le principe pédagogique de la réciprocité. Ce qui signifie : un cycle de projet complet comprend une rencontre en France et une autre en Allemagne. Pour les rencontres trinationale, une rencontre supplémentaire doit être prévue dans le troisième pays partenaire.

Dans le cadre de rencontres franco-allemandes, un cycle de projet comprend donc principalement deux phases; et dans le cadre des projets trinationaux, ce cycle comprend trois phases. Indiquez ici les phases qui auraient déjà eu lieu et celles encore prévues pour votre cycle de projet.

10

#### Rencontres de groupes

La demande de subvention doit être accompagnée d'un « concept pédagogique qui sous-tend le projet, présentant les contenus, les méthodes et les aspects interculturels et explicitant la participation des jeunes à la rencontre » (cf. Directives de l'OFAJ 4.2.2.F).

Veillez transmettre les informations relatives au programme (points 1 à 9 et 11) sur une feuille séparée.

1. Contenu de la rencontre, thème principal, thèmes abordés.
2. Groupe cible : participantes ou participants, composition du (des) groupe(s) (scolaires, étudiantes ou étudiants, jeunes en formation, jeunes professionnels ; genre ; jeunes ayant moins d'opportunités ; nationalité des participantes ou participants issus du pays tiers, etc.) et type d'hébergement.
3. Équipe d'encadrement : composition de l'équipe, préparation du programme et des participantes ou participants.
4. Objectifs pédagogiques, objectifs particuliers.
5. Moyens pédagogiques et activités envisagées, programme prévisionnel, méthodes.

6. Communication linguistique avec le groupe partenaire : quels sont les moyens envisagés pour assurer la communication, quelles seront les langues utilisées pendant la rencontre ? Prévoyez-vous une animation ou des activités linguistiques régulières ?

Une subvention pour l'animation linguistique peut être accordée, si l'équipe d'encadrement détient les compétences nécessaires et si le travail spécifique réalisé dans ce domaine est mentionné dans le compte rendu présenté au décompte (cf. Directives de l'OFAJ, Annexe 3).

7. Quelles mesures ont été envisagées afin de garantir la qualité pédagogique de la rencontre (par exemple Animatrices ou animateurs interculturels/linguistiques/interprètes titulaires d'un certificat OFAJ, conseillère ou conseiller interculturel, évaluation, en particulier avec [www.i-eval.eu](http://www.i-eval.eu)) ?
8. Mesures de communication. Pour les brochures, flyers, affichettes, etc., envoyer un exemplaire à l'OFAJ. Pour les blogs, les sites Internet, etc., indiquer l'URL. Pour les photos, films, etc., envoyer un CD-Rom ou un DVD (cf. Directives de l'OFAJ 4.2.4.B et 4.3.2).
9. L'organisation locale responsable a-t-elle déjà déposé une demande auprès de l'OFAJ?  
 Oui  Non  
En cas de première demande, prière de joindre les statuts de l'organisation.

10. Si le programme s'inscrit dans un cycle de projets trinationaux :

La phase I \_\_\_\_\_

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

subventionnée par un des fonds spéciaux  Oui  Non

La phase II \_\_\_\_\_

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

subventionnée par un des fonds spéciaux  Oui  Non

La phase III \_\_\_\_\_

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

subventionnée par un des fonds spéciaux  Oui  Non

11. Autres informations

11

## Comment se compose la subvention l'OFAJ ?

L'OFAJ peut subventionner des frais de voyage, des frais de séjour et des frais de programme; mais aussi la participation active des jeunes participantes et participants et des frais liés à la promotion et à l'animation linguistique. Les différents types de dépenses sont soumis aux conditions définies dans les [Directives de l'OFAJ](#).

Les indications suivantes se réfèrent à des rencontres de jeunes. Pour d'autres types de rencontres, des taux de subventionnement différents peuvent s'appliquer.

En règle générale, une personne en charge de l'encadrement de cinq participantes ou participants peut être subventionnée. Pour l'encadrement de jeunes ayant moins d'opportunités, jusqu'à trois personnes accompagnantes supplémentaires peuvent être subventionnées. Les critères concernant le manque d'opportunités doivent être justifiés.

Recettes						
Cf. Directives OFAJ.						
I. Subvention demandée à l'OFAJ						
1. Frais de voyage						
Nb part. x (0,12 € x coefficient) x distance = montant maximal de la subvention pour frais de voyage d'après les Directives OFAJ 4.1.1.1. et Annexe 1. Pour le calcul de la distance: outil sur le site Internet de l'OFAJ <a href="https://www.ofaj.org/calcul-frais-de-voyage">https://www.ofaj.org/calcul-frais-de-voyage</a>						
	Nb part.	Taux (0,12 x coeff.)	Distance	Total	ou forfait	
a. Participants/es A	x		x km	=	€	€
a. Encadrement A	x		x km	=	€	€
b. Participants/es F	x		x km	=	€	€
b. Encadrement F	x		x km	=	€	€
c. Participants/es AP	x		x km	=	€	€
c. Encadrement AP	x		x km	=	€	€
<b>Total 1a à 1c</b>						€
	Nb part.	Taux/part.	Durée	Total	ou forfait	
a. Participants/es A	x		x	=	€	€
a. Encadrement A	x		x	=	€	€
b. Participants/es F	x		x	=	€	€
b. Encadrement F	x		x	=	€	€
c. Participants/es AP	x		x	=	€	€
c. Encadrement AP	x		x	=	€	€
<b>Total 2a à 2c</b>						€
	Nb part.	Taux	Durée	Total	ou forfait	
a. Frais de programme			x	=	€	€
b. Frais liés à l'implication des jeunes**	x			=	€	€
c. Promotion et animation linguistique			x	=	€	€
<b>Total 3a - 3c</b>						€

## Frais de voyage

La subvention par l'OFAJ des frais de voyage est basée sur un calcul forfaitaire kilométrique. Pour calculer le nombre de kilomètres, veuillez utiliser notre [outil de calcul des frais de voyage](#). Le montant maximal de la subvention pour les frais de voyage est calculé sur cette base. Faites le calcul uniquement avec le voyage aller (du lieu de départ au lieu de la rencontre) et déterminez à l'aide du coefficient correspondant le montant maximal de la subvention aux frais de voyage. Le voyage retour est déjà compris dans le calcul. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous quel coefficient s'applique pour votre rencontre.

Type de projet	Taux de subvention	Coefficient	€
Voyages du groupe aller simple jusqu'au lieu de la rencontre	50 %	0,5	0,06 €.
Voyages de groupe en outre-mer et hors régions ciblées (Directives annexe 4.1.) (aller et retour)	65 %	0,65	0,08 €
Voyages de groupe (aller et retour)	100 %	1	0,12 €
Voyages de groupes pour jeunes ayant moins d'opportunités (aller et retour)	150 %	1,5	0,18 €
Voyages individuels (aller et retour)	200 %	2	0,24 €

Comment remplir le formulaire de la demande ?

Colonne

Participantes et participants (Nb part.) :

Nombre de participantes et participants – et nombre de personnes dans l'équipe d'encadrement – subventionnés (à saisir séparément dans les lignes correspondantes)

Taux

Coefficient correspondant à relever dans le tableau ci-dessus

Distance :

Aller simple (calculé avec l'outil de calcul des frais de voyage de l'OFAJ)

Lignes :

Participants/es A

Participantes et participants d'Allemagne

Encadrement A

Équipe d'encadrement d'Allemagne

Participants/es F

Participantes et participants de France

Encadrement F

Équipe d'encadrement de France

À remplir uniquement pour les rencontres trinacionales :

Les personnes de nationalité étrangère avec leur domicile en France ou en Allemagne sont comptabilisées dans le groupe français ou le groupe allemand.

Participants/es AP

Participantes et participants d'un autre pays

Encadrement AP

Équipe d'encadrement d'un autre pays

## Frais de séjour

Les frais de séjour peuvent être subventionnés jusqu'à 15 euros par nuitée et par personne subventionnée. Pour les projets qui impliquent des jeunes ayant moins d'opportunités, cette subvention peut être portée à 25 euros par nuitée et par participante participant.

Comment remplir le formulaire de la demande ?

Colonne

TN :	Nombre de participantes et participants – et nombre de personnes dans l'équipe d'encadrement – subventionnés (à saisir séparément dans les lignes correspondantes)
Taux/part. :	max. 15 euros par personne ou max. 25 euros pour des jeunes ayant moins d'opportunités
Durée :	Nombre de jours de programme (= nombre de nuitées)
Lignes :	correspondent à celles des frais de voyage

## Frais pour l'implication active des jeunes participantes et participants

Lorsque de jeunes participantes et participants sont impliqués dans la conception et dans la réalisation d'un projet d'échange de groupes (en engendrant des frais), l'OFAJ peut attribuer une subvention spéciale d'un maximum de 10 euros par jeune impliqué activement dans le projet ([Directives de l'OFAJ](#), Art. 4.1.1.4.).

## Promotion et animation linguistique

La promotion et l'animation linguistique peuvent être subventionnées par un montant maximal de 150 euros par jour de programme (correspondant à une nuitée) La subvention peut s'étendre sur une durée maximale de 10 jours de programme. Les critères en termes de contenus pour l'animation sont résumés sur notre fiche d'information [Qu'est-ce que l'animation linguistique ?](#).

## Frais de programme

Les frais de programme peuvent être subventionnés jusqu'à 250 euros par nuitée. Le nombre de jours de programme correspond au nombre de nuitées. La subvention peut s'étendre sur une durée maximale de 10 jours de programme.

Si des jeunes ayant moins d'opportunités participent, la subvention aux frais de programme peut être portée à 500 euros par jour de programme.

Ces taux de subventionnement plus élevés s'appliquent également pour les rencontres trinationales. Une subvention peut alors s'élever jusqu'à 375 euros par jour de programme.

Par ailleurs, dans le cas de projets artistiques et culturels, une subvention peut être accordée pour l'honoraire d'une Direction artistique, lorsque celle-ci est prise en charge par des artistes professionnels. Cette subvention s'élève jusqu'à 250 euros par jour de programme

Le forfait journalier pour la subvention de frais de programme peut s'élever au maximum à 625 euros et il peut être accordé pour un maximum de 10 jours.

Remarque : Si vous savez à l'avance que les frais réels seront en dessous des taux maximaux de subventionnement par l'OFAJ, vous pouvez indiquer « montant forfaitaire » dans ce champ.

Nota bene : Il s'agit pour les montants indiqués d'un taux de subventionnement maximal, dans la cadre duquel une dépense peut être subventionnée par l'OFAJ. Veuillez dans la planification de votre projet au fait que l'OFAJ, en cas de réponse positive, n'a aucunement l'obligation d'accorder les taux de subventionnement maximums.

## Remplir la demande de subvention

### Le plan de financement

Dépenses		Recettes																																																	
<b>I. Frais éligibles à une subvention OFAJ</b>		<b>CI. Directives OFAJ</b>																																																	
<b>1. Frais de voyage (aller-retour)</b>		<b>I. Subvention demandée à l'OFAJ</b>																																																	
a. Part. d'Allemagne (A)	1.974,72 €	<b>1. Frais de voyage</b>																																																	
b. Part. de France (F)	280,00 €	Nb part. x (0,12 € X coefficient) x distance = montant maximal de la subvention pour frais de voyage d'après les Directives OFAJ 4.1.1.3. et Annexe 1. Pour le calcul de la distance: voir sur le site internet de l'OFAJ: <a href="http://www.ofaj.org/calcul-frais-de-voyage">www.ofaj.org/calcul-frais-de-voyage</a>																																																	
c. Part. d'un autre pays (AP)	2.881,72 €	Délégation de la centrale																																																	
<b>Total 1a à 1c</b>	<b>5.137,04 €</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nb part.</th> <th>Taux (0,12 x coef)</th> <th>Distance</th> <th>Total</th> <th>ou forfait</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. Participants/es A</td> <td>11</td> <td>x 0,12</td> <td>x 1.064 km</td> <td>= 1.404,48 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>a. Encadrement A</td> <td>2</td> <td>x</td> <td>x km</td> <td>= 0,00 €</td> <td>170,24 €</td> </tr> <tr> <td>b. Participants/es F</td> <td>11</td> <td>x 0,12</td> <td>x 81 km</td> <td>= 106,32 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>b. Encadrement F</td> <td>2</td> <td>x</td> <td>x km</td> <td>= 0,00 €</td> <td>43,68 €</td> </tr> <tr> <td>c. Participants/es AP</td> <td>11</td> <td>x 0,12</td> <td>x 1.879 km</td> <td>= 2.094,28 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>c. Encadrement AP</td> <td>2</td> <td>x</td> <td>x km</td> <td>= 0,00 €</td> <td>497,44 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total 1a à 1c</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>4.307,04 €</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Nb part.	Taux (0,12 x coef)	Distance	Total	ou forfait	a. Participants/es A	11	x 0,12	x 1.064 km	= 1.404,48 €		a. Encadrement A	2	x	x km	= 0,00 €	170,24 €	b. Participants/es F	11	x 0,12	x 81 km	= 106,32 €		b. Encadrement F	2	x	x km	= 0,00 €	43,68 €	c. Participants/es AP	11	x 0,12	x 1.879 km	= 2.094,28 €		c. Encadrement AP	2	x	x km	= 0,00 €	497,44 €	<b>Total 1a à 1c</b>				<b>4.307,04 €</b>	
	Nb part.	Taux (0,12 x coef)	Distance	Total	ou forfait																																														
a. Participants/es A	11	x 0,12	x 1.064 km	= 1.404,48 €																																															
a. Encadrement A	2	x	x km	= 0,00 €	170,24 €																																														
b. Participants/es F	11	x 0,12	x 81 km	= 106,32 €																																															
b. Encadrement F	2	x	x km	= 0,00 €	43,68 €																																														
c. Participants/es AP	11	x 0,12	x 1.879 km	= 2.094,28 €																																															
c. Encadrement AP	2	x	x km	= 0,00 €	497,44 €																																														
<b>Total 1a à 1c</b>				<b>4.307,04 €</b>																																															
<b>2. Frais de séjour</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nb part.</th> <th>Taux/part.</th> <th>Durée</th> <th>Total</th> <th>ou forfait</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. Participants/es A</td> <td>11</td> <td>x 15,00</td> <td>x 8,00</td> <td>= 990,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>a. Encadrement A</td> <td>2</td> <td>x 15,00</td> <td>x 8,00</td> <td>= 180,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>b. Participants/es F</td> <td>11</td> <td>x 15,00</td> <td>x 8,00</td> <td>= 990,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>b. Encadrement F</td> <td>2</td> <td>x 15,00</td> <td>x 8,00</td> <td>= 180,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>c. Participants/es AP</td> <td>11</td> <td>x 15,00</td> <td>x 8,00</td> <td>= 990,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>c. Encadrement AP</td> <td>2</td> <td>x 15,00</td> <td>x 8,00</td> <td>= 180,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total 2a à 2c</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>3.510,00 €</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Nb part.	Taux/part.	Durée	Total	ou forfait	a. Participants/es A	11	x 15,00	x 8,00	= 990,00 €		a. Encadrement A	2	x 15,00	x 8,00	= 180,00 €		b. Participants/es F	11	x 15,00	x 8,00	= 990,00 €		b. Encadrement F	2	x 15,00	x 8,00	= 180,00 €		c. Participants/es AP	11	x 15,00	x 8,00	= 990,00 €		c. Encadrement AP	2	x 15,00	x 8,00	= 180,00 €		<b>Total 2a à 2c</b>				<b>3.510,00 €</b>	
	Nb part.	Taux/part.	Durée	Total	ou forfait																																														
a. Participants/es A	11	x 15,00	x 8,00	= 990,00 €																																															
a. Encadrement A	2	x 15,00	x 8,00	= 180,00 €																																															
b. Participants/es F	11	x 15,00	x 8,00	= 990,00 €																																															
b. Encadrement F	2	x 15,00	x 8,00	= 180,00 €																																															
c. Participants/es AP	11	x 15,00	x 8,00	= 990,00 €																																															
c. Encadrement AP	2	x 15,00	x 8,00	= 180,00 €																																															
<b>Total 2a à 2c</b>				<b>3.510,00 €</b>																																															
<b>3. Autres frais</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nb part.</th> <th>Taux</th> <th>Durée</th> <th>Total</th> <th>ou forfait</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. Frais de programme</td> <td></td> <td>200,00</td> <td>x 8,00</td> <td>= 1.600,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>b. Frais liés à l'implication des jeunes**</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>= 0,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>c. Promotion et animation linguistique</td> <td></td> <td>150,00</td> <td>x 5,00</td> <td>= 750,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total 3a - 3c</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>2.250,00 €</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Nb part.	Taux	Durée	Total	ou forfait	a. Frais de programme		200,00	x 8,00	= 1.600,00 €		b. Frais liés à l'implication des jeunes**				= 0,00 €		c. Promotion et animation linguistique		150,00	x 5,00	= 750,00 €		<b>Total 3a - 3c</b>				<b>2.250,00 €</b>																			
	Nb part.	Taux	Durée	Total	ou forfait																																														
a. Frais de programme		200,00	x 8,00	= 1.600,00 €																																															
b. Frais liés à l'implication des jeunes**				= 0,00 €																																															
c. Promotion et animation linguistique		150,00	x 5,00	= 750,00 €																																															
<b>Total 3a - 3c</b>				<b>2.250,00 €</b>																																															
<b>SOU-S-TOTAL I</b>		<b>SOU-S-TOTAL I</b>																																																	
<b>15.808,24 €</b>		<b>10.087,04 €</b>																																																	
** Les frais liés au paragraphe 4.1.1.4. des Directives de l'OFAJ sont les frais liés à l'implication des jeunes participantes ou participants dans la conception et dans la réalisation des projets. Ils doivent être ajoutés aux frais de programme (3a) dans Online.		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nb part.</th> <th>Taux/part.</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonds public, association de jeunesse, organisation ou institution privée, etc.</td> <td></td> <td></td> <td>1.000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Contribution des participantes ou participants</td> <td></td> <td></td> <td>4.261,20 €</td> </tr> <tr> <td>Contribution de l'organisation</td> <td></td> <td></td> <td>730,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>SOU-S-TOTAL II</b></td> <td></td> <td></td> <td><b>5.991,20 €</b></td> </tr> </tbody> </table>			Nb part.	Taux/part.	Total	Fonds public, association de jeunesse, organisation ou institution privée, etc.			1.000,00 €	Contribution des participantes ou participants			4.261,20 €	Contribution de l'organisation			730,00 €	<b>SOU-S-TOTAL II</b>			<b>5.991,20 €</b>																												
	Nb part.	Taux/part.	Total																																																
Fonds public, association de jeunesse, organisation ou institution privée, etc.			1.000,00 €																																																
Contribution des participantes ou participants			4.261,20 €																																																
Contribution de l'organisation			730,00 €																																																
<b>SOU-S-TOTAL II</b>			<b>5.991,20 €</b>																																																
<b>II. Frais divers (frais inéligibles à une subvention de l'OFAJ)</b>		<b>II. Autres contributions</b>																																																	
	250,00 €																																																		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>16.058,24 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>																																																	
		<b>16.058,24 €</b>																																																	
<b>III. Frais d'administration (cf. annexe 11 des Directives de l'OFAJ)</b>		<b>III. Frais d'administration (cf. annexe 11 des Directives de l'OFAJ)</b>																																																	
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nb part.</th> <th>Taux/part.</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>39</td> <td>x 10,00</td> <td>= 390,00 €</td> </tr> </tbody> </table>			Nb part.	Taux/part.	Total		39	x 10,00	= 390,00 €																																								
	Nb part.	Taux/part.	Total																																																
	39	x 10,00	= 390,00 €																																																
<b>SUBVENTION DEMANDÉE À L'OFAJ (TOTAL I + III)</b>		<b>10.457,04 €</b>																																																	

11  
Date, nom et signature de la centrale.  
Mettre un 0 ou .  
Les dépenses et les recettes doivent être équilibrées.

9  
Je soussigné/e \_\_\_\_\_ en qualité de \_\_\_\_\_ certifie l'exactitude des indications fournies et m'engage à respecter les Directives de l'OFAJ. Je certifie également avoir convenu avec mon partenaire allemand qu'il ne déposera pas de demande pour ce programme.

En remplissant ce formulaire, vous acceptez que les informations recueillies fassent l'objet d'un traitement automatisé par l'OFAJ ou ses centrales en vue de l'examen de la demande de subvention et de son éventuelle utilisation, ainsi qu'aux fins de l'établissement de statistiques après anonymisation. Dans le cas d'informations personnelles concernant des personnes tierces, vous garantissez être en droit de communiquer ces informations et que celles-ci sont exactes. Les données sont conservées pendant 10 ans. Les destinataires des données sont les services OFAJ, et le cas échéant les centrales. Dans le cadre de l'organisation d'un programme international mentionné, le cas échéant, dans ce formulaire, vous donnez votre accord au transfert de ces données à caractère personnel vers le partenaire du pays tiers susmentionné. Le refus de communiquer ces données rend votre demande incomplète et donc irrecevable. Conformément aux dispositions de la Loi n° 7817 du 8 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement CE 2016/679 sur la protection des données du 27 avril 2016, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité de vos données, à la limitation du traitement, à définir des directives, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'OFAJ, à l'attention du délégué à la protection des données, S.I., rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris ([sp@ofaj.org](mailto:sp@ofaj.org)).

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature de la/du responsable de l'organisation locale responsable  
10

Cadre réservé à l'OFAJ  
Versement de la subvention à :  
 Organisation locale responsable  
 Centrale  
 Établissement chargé de la comptabilité  
 Comptabilisé en procédure décentralisée  
 Autre, à préciser : \_\_\_\_\_  
Subvention provisoire : \_\_\_\_\_ €  
Acompte : \_\_\_\_\_ €  
Date : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

1 Insérez ici uniquement les dépenses du projet pour des frais de voyage et de séjour. Ces dépenses doivent être répertoriées dans leur intégralité, même lorsqu'elles ne sont pas couvertes par la subvention demandée à l'OFAJ. Dans la colonne des dépenses, les dépenses des participantes et participants et de l'équipe d'encadrement sont additionnées sur une même ligne.

2 Indiquez ici les « autres frais » liés aux projets (frais de programme, frais pour l'implication de jeunes participantes et participants et pour la promotion et l'animation linguistique).

3 Les dépenses qui ne concernent ni les frais de voyages ou de séjour, ni les autres frais, doivent être saisies dans la rubrique « Frais divers ». Il s'agit ici de dépenses qui ne peuvent pas être subventionnées.

4 Saisissez ici le montant de la subvention demandée à l'OFAJ (bloc de frais I, rubriques 1-3). Si vous ne pouvez pas effectuer le calcul automatique de la subvention par participante ou participant (p. ex. dans le cas de projets ouverts pour candidature, éligibles pour des personnes de différentes régions), indiquez ici un montant forfaitaire.

5 Renseignez ici les subventions complémentaires et les apports de votre organisation relatifs au projet (bloc de frais II).

6 **Les recettes et les dépenses doivent être équilibrées !** Ce qui signifie : La somme totale des recettes doit être égale à la somme totale des dépenses. À vérifier : La subvention pour frais administratifs peut être uniquement accordée à une centrale agréée par l'OFAJ. Laissez ce champ libre. La centrale OFAJ est en charge de le remplir.

7 N'oubliez pas d'indiquer le montant total de la subvention demandée à l'OFAJ dans la rubrique « SUBVENTION DEMANDÉE À L'OFAJ (Total I + III) ».

8 Si vous remplissez ce formulaire sur votre ordinateur, indiquez en fin de saisie un zéro (0) dans ce champ. Les montants saisis sont ainsi validés et les calculs dans le formulaire sont alors mis à jour.

9 Indiquez le nom, la fonction et les coordonnées de la personne habilitée à signer la demande (au nom de votre organisation).

10 Sans signature, la demande de subvention ne pourra pas être prise en compte.

11 Si vous remplissez le formulaire à la main, merci de veiller à sa bonne lisibilité.

## **Avez-vous encore des questions ?**

Les personnes chargées de projet peuvent vous conseiller pour votre demande de subvention.

Vous ne savez pas vraiment à qui vous adresser ? Notre [organigramme](#) vous offre une vue d'ensemble sur les interlocutrices et interlocuteurs dans les différents secteurs de l'OFAJ. Les collègues de l'accueil peuvent aussi vous mettre en relation avec la bonne personne.

## **Avez-vous pensé à tout ?**

- Formulaire de demande de subvention rempli et signé
- Programme provisoire
- Concept pédagogique

S'il s'agit d'une première demande :

- Statuts de l'organisation

Vous vous assurez ainsi que votre demande sera traitée par l'OFAJ dans les plus brefs délais.

Deutsch-Französisches  
Jugendwerk  
Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tél. : +49 30 288 757-0

Office franco-allemand  
pour la Jeunesse  
51 rue de l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tél. : +33 1 40 78 18 18